

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUDET Du Mercredi 16 Octobre 2019</p>
--

Etaient présents : Mr LACOUR Joël, Mr CARDOSOT André, Mmes ARNULF Michèle, BRUN Eliette, VEROT Nicole.

Pouvoirs : Mme VERRIER Marie-Hélène, Mr ARCHER Jean-Pierre

Excusé : -

Absent : -

Secrétaire de séance : Mme Eliette BRUN

1. Renouvellement du CDD de la femme de ménage pour six mois

Mme Chambon Martine est embauchée pour effectuer le ménage des locaux communaux pour une durée de six mois du 1^{er} octobre 2019 au 30 mars 2020 à raison de 18h00 par mois.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le renouvellement d'un CDD

Voté à l'unanimité

2. Demande de l'association L'A tout chœur de Goudet

Un bail de 3 ans pour la période 2020, 2021 et 2022 a été effectué à titre gracieux à l'association L'A tout chœur concernant le local de l'ancien camping

6 voix pour

1 abstention

3. Vente de terrains à M. et Mme Mondillon et à M. et Mme Almoudi

- Le conseil municipal a décidé de vendre la parcelle N° 338 d'une surface de 275 m² à M. Mme Mondillon Eugène ainsi que la parcelle N° 340 d'une surface de 192 m² à M. Mme Almoudi, au prix de 20 (vingt) euros le m²

Voté à l'unanimité

4. Renouvellement de la convention de la location de la plage à M. Berard

- Le conseil municipal a voté à l'unanimité le renouvellement du bail entre la mairie et M BERARD pour la location de la plage durant 3 ans pour 200 (deux cents) euros par an

Voté à l'unanimité

5. Décisions Modificatives

Le conseil municipal approuve Les modifications à l'unanimité afin de pouvoir mandater les opérations nécessaires

Voté à l'unanimité

6. Encaissement de différents chèques

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à encaisser divers chèques

Voté à l'unanimité

7. Régularisation d'occupation du domaine public

Le conseil municipal demande à M Alain Ceysson de régulariser une parcelle de 22 m² attenant à sa maison et qui appartient à la mairie. Pour cette acquisition il doit régler à la Mairie la somme de 440 (quatre cent quarante) euros (22 m² x 20 €)

Voté à l'unanimité



Le Maire,
Joël LACOUR